



*Municipalité de Chénéville*

# OFFRE D'EMPLOI

## Journalier municipal saisonnier

### Principales fonctions

- Travaux de voirie
- Travaux d'entretien des infrastructures municipales
- Travaux d'horticulture, aménagement paysager, pelouse et fleurs
- Travaux de déneigement (stationnements, bornes-fontaines, entrées)
- Travaux d'aqueduc (assistance)
- Travaux de nettoyage
- Tous autres travaux connexes

### Exigences et conditions de travail

-Détenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation

-Posséder des habiletés manuelles diversifiées pour travailler avec de la machinerie et des outils variés

-Bonne capacité physique pour l'exécution de la fonction occupée

-Avoir de l'initiative, de la débrouillardise, être autonome

-Aptitude à travailler en équipe

-Aimer travailler à l'extérieur

-Être sensibilisé aux normes de la santé et de la sécurité au travail

-Posséder un permis de conduire valide

-Expérience en voirie ou dans un domaine similaire

-Temps plein, 35 heures/semaine, habituellement de jour, en semaine, mais doit également être disponible occasionnellement de soir et de fin de semaine

-Poste saisonnier, 6 mois (910 heures), avec retour prévu

-Fournir une copie récente de son dossier de conduite (SAAQ)

-Une vérification des antécédents judiciaires sera demandée à l'embauche

-Salaire selon l'échelle salariale, à partir de 21.16\$/h, avec avantages sociaux (assurances collectives, fonds de pension, congés personnels)

-Date prévue d'entrée en fonction : mi-mai ou début juin 2025

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae et une lettre de présentation à Mme Krystelle Dagenais, directrice générale, au plus tard le 9 mai 2025. Par la poste ou en personne : 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chénéville (Qc) JOV 1E0, par courriel : [dg@ville-cheneville.com](mailto:dg@ville-cheneville.com), par télécopieur : 819 428-4838.

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

***Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture.***